

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Retraite mensuelle. — V La situation politico-religieuse en Espagne. — VI Correspondance romaine. — VII Les études bibliques. — VIII Choses de France. — IX Les congrégations.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 15 février

25^e anniversaire de la création de N. S. P. le pape.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 15 février

Messe du dim. de la Septuagésime, *semi-double*; mém. des SS. MM. Japonais et des SS. Faustin et Jovite; préf. de la Trin. — I Vêpres de la Conversion de S. Paul (*du 25 janvier*); mém. 1^o de S. Pierre, 2^o du dim., 3^o de SS. MM. Japon.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 22 février

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité *anticipée* des titulaires de Saint-Mathias et de Saint-Alexandre.

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Samuel.

RETRAITE MENSUELLE

Mercredi, le 11 Février, au Grand Séminaire
de Montréal

Les exercices en commun, dans la crypte, commenceront à 2 heures et comprendront la récitation des vêpres et des complies, la préparation à la mort, une conférence et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités.

LA SITUATION POLITICO-RELIGIEUSE

En Espagne



ESPAGNE, autant que la France, est travaillée par la franc-maçonnerie. Les idées antireligieuses y ont fait beaucoup de chemin.

On a profité de tout, particulièrement des désastreux résultats de la guerre avec les Etats-Unis, pour ameuter le peuple et chercher à bouleverser l'ordre social.

De leur côté, les Cortès sont devenues le théâtre de scènes tumultueuses. Les socialistes et les radicaux y ont gagné du terrain.

Intimidé par leurs Interpellations, redoutant leur influence toujours croissante sur les chambres, le gouvernement a fait, hélas ! de regrettables concessions et accepté la responsabilité de lois arbitraires et dangereuses au double point de vue social et catholique.

Grâce cependant à l'union parfaite et à la fermeté tout apostolique de l'épiscopat espagnol, grâce aussi au tact et à la prudence de l'ex-régente, le succès des ennemis de l'Eglise est loin d'être complet.

L'arrivée au trône d'Alphonse XIII ranima les espérances de la secte. Elle compta, pour triompher, sur l'inexpérience du jeune roi, sur la faiblesse du premier ministre, M. Sagasta, sur le radicalisme reconnu de plusieurs de ses collègues.

Le fait est qu'une victoire signalée fut gagnée dès les premiers jours.

Une loi concernant les congrégations, loi calquée sur celle de Waldeck-Rousseau, obtint la majorité de la chambre. Cette mesure inique obligeait les instituts religieux à demander l'autorisation dans un délai donné. Très peu de congrégations, contrairement à la politique suivie en France, la sollicitèrent. Elles préférèrent attendre la fin des négociations entamées à ce sujet entre le gouvernement et le Saint-Siège.

M. le ministre Canaléjas, représentant de la gauche radicale, exigea que l'on procédât immédiatement à la dissolution des congrégations qui ne s'étaient pas soumises à la loi.

M. Sagasta, quoique libéral, ne voulait cependant pas briser avec Rome.

Il déclara positivement que son intention bien arrêtée était de régler la situation des religieux en Espagne, non par une loi exclusivement civile, mais par un accord à intervenir entre son gouvernement et le Saint-Siège.

M. Sagasta fit preuve, en cette circonstance, de sagesse et de sentiments chrétiens. Que n'a-t-il réfléchi plus tôt aux conséquences inévitables de sa politique faible et illogique !

Quoiqu'il en soit, la majorité de ses collègues le suivit dans ce pas en arrière, et appuya courageusement les déclarations du premier ministre.

En face de la position prise par le chef du cabinet, M. Canaléjas résigna son portefeuille et fit au ministère une opposition de corsaire.

Les loges applaudirent. Elles virent tout ce que la situation de M. Sagasta offrait de délicat et d'embarassant. La chute du ministère était imminente. M. Canaléjas serait bientôt au pouvoir, et avec lui le parti radical et socialiste.

La guerre à l'Eglise redeviendrait donc le mot d'ordre officiel ! on aurait donc enfin raison du catholicisme en ce beau pays d'Espagne demeuré, jusqu'à ces dernières années, si profondément attaché à la foi de ses pères. Les moines chassés, le clergé séculier asservi, l'Eglise privée de ses droits et de son influence sociale : quel sujet de joie délirante, quel régal pour la franc-maçonnerie !

* * *

« L'homme propose et Dieu dispose ». La vérité de cet axiome est de tous les temps et de tous les pays.

Autant les radicaux étaient mécontents de la politique, encore

trop religieuse à leurs yeux, de M. Sagasta, autant le parti conservateur y était opposé. Il trouvait cette politique molle, inconséquente, incapable d'enrayer le mouvement socialiste et révolutionnaire.

M. Maura, ministre modéré, se sépara du gouvernement. A la rentrée des chambres, M. Silvela, représentant du parti catholique, jugea le temps venu de déclarer la guerre au cabinet.

La crise ministérielle entra dans la phase aiguë.

M. Sagasta résigna comme premier ministre.

Alphonse XIII, à la grande surprise de tous, ne voulut pas accepter sa démission. Il le pria, au contraire; de rester à la tête du gouvernement, fit des instances et assura M. Sagasta qu'il lui laisserait une liberté entière dans le choix de ses collègues et l'exécution de son programme.

Etait-ce, de la part du jeune souverain, un acte de faiblesse ou un pas de clerc ? Beaucoup l'ont pensé.

D'autres y virent simplement une preuve d'habileté et de haute diplomatie. Les événements qui suivirent semblent donner raison à ceux-ci.

En appelant immédiatement le chef des conservateurs à former un nouveau ministère, Alphonse XIII avait à craindre qu'une forte et puissante coalition, composée des radicaux et des amis de M. Sagasta, ne se formât aussitôt contre M. Silvela et ne le renversât du pouvoir. Dans ce cas, le roi aurait été dans la nécessité, d'après la constitution de recourir au parti radical.

Il ne le voulait pas.

Alphonse XIII, guidé sans doute, en ces conjonctures difficiles, par la reine mère, préféra démontrer, par la suite des événements, que seul le parti conservateur représente encore aujourd'hui l'idée et le sentiment national en Espagne.

Il attendit donc pour confier au chef de ce parti, M. Silvela, les rênes du gouvernement une heure plus favorable. En ne précipitant pas les choses, Alphonse espérait rallier finalement les

admirateurs et les amis de M. Sagasta, si celui-ci ne réussissait pas à garder le pouvoir.

Le jeune souverain avait jugé la situation politique de l'Espagne avec une sûreté de coup d'œil étonnante. M. Sagasta se rendit aux désirs de son souverain. Il resta à la tête du cabinet et se contenta d'un replâtrage.

Les chambres espagnoles n'ont pas approuvé ce simple remaniement ministériel, et de nouveau M. Sagasta dut résigner.

Cette fois, l'épreuve était décisive. M. Silvela fut choisi comme premier ministre, et à l'heure présente le parti catholique, franchement et courageusement catholique, dirige la catholique Espagne.

C'est une victoire incontestable. Les loges ragent.

Le triomphe sera-t-il de longue durée ? Nous avons des raisons sérieuses de l'espérer.

La mort si chrétienne de M. Sagasta a touché profondément ses partisans. Ils vont peut-être abandonner la politique fautive et dangereuse qu'ils ont suivie sous leur ancien chef, et devenir pour le ministère Silvela des appuis et des défenseurs.

Dût le parti catholique connaître de nouveaux et prochains échecs, il n'en demeure pas moins vrai que nous avons à enrégistrer actuellement, en Espagne, le succès éclatant d'hommes d'Etat énergiques, au-dessus des lâches compromissions et des attermolements, prêts à tous les sacrifices pour assurer à l'Eglise la plénitude de ses droits et au pays la paix, l'ordre et la sécurité.

C'est déjà beaucoup.

Dieu fera le reste.

ALFRED ARCHAMBEAULT, chan.

CORRESPONDANCE ROMAÏNE

Rome, le 17 janvier 1903.



EVENEMENT du jour est la mort du cardinal Lucido Marie Parocchi, sous doyen du Sacré-Collège, vice chancelier de l'Eglise romaine et évêque suburbicaine de Porto et Sancta Rufina. Cette perte est un deuil pour le Sacré-Collège, dont le cardinal était une illustration, et pour toute l'Eglise. Car le cardinal Parocchi avait une situation tellement prépondérante qu'aucun étranger de distinction ne venait à Rome sans le voir ; et quiconque l'avait vu sortait émerveillé ou charmé de son entretien.

— C'est que le cardinal Parocchi avait un ensemble de qualités que la Providence réunit rarement dans un seul homme. Bien qu'il fut d'une famille d'ouvriers — son père était meunier aux environs de Mantoue—il n'avait rien dans ses manières qui pût faire souvenir de ses humbles débuts. Affable sans familiarité, bon sans laisser-aller, grand sans raideur, il était bien le type du cardinal romain qui doit se faire tout à tous, et cependant marquer la différence que sa pourpre indique.

— Mais ce qui faisait la supériorité du cardinal c'était, outre sa facilité de parole et le purisme de ses expressions, une faculté d'assimilation qu'on pouvait à peine soupçonner. Le cardinal lisait un livre en coupant lentement les pages, et pouvait après parler à l'auteur non seulement de son livre en général, du bien ou du mal qu'il contenait ; mais il arrivait à des détails, jusqu'à citer une note égarée au bout d'une page et qui l'avait frappée pendant qu'il semblait parcourir le volume d'un regard distrait. Quand il était cardinal-vicaire, ses audiences étaient nombreuses. Il recevait de 9 heures à 1 heure, et de 5 heures à 8 heures. Il n'avait donc pour étudier que les quelques heures qui restaient entre le dîner et la promenade ; et dans ce temps il trouvait le moyen de se tenir au courant de

toutes les publications importantes, touchant l'histoire, le dogme, la morale, l'archéologie. Quand on venait dans la conversation à toucher un des sujets ainsi effleurés, non seulement le cardinal se montrait au courant de tout ce que contenait la publication ou la revue ; mais il prenait la parole pour son propre compte, et parlait sur la matière avec l'autorité d'un maître et l'éloquence d'un orateur de premier ordre.

— Un jour un prélat français, Mgr Meffre, prédicateur renommé, vint le voir. A quoi travaillez-vous maintenant ? lui demanda le cardinal. — Je cherche des documents sur le château des papes d'Avignon, répondit le prélat.—Dans ce cas, dit simplement le cardinal, vous devriez aller à Florence, où vous trouveriez dans le fonds Strozi des manuscrits sur les comptes du palais des papes, puis à la bibliothèque de Milan... De là il passait à celle de Gênes pour arriver à celle du Vatican, donnant en cinq minutes la bibliographie complète des manuscrits sur cette question. Mgr Meffre, qui s'entend cependant en histoire et doit surtout bien connaître celle d'Avignon en particulier, était ébloui par ce feu d'artifice de citations et cette érudition imprévue dont venait de faire preuve le cardinal Parocchi.

— Au-dessus de toutes ces qualités intellectuelles et brillantes, il y avait l'homme de foi qui, les yeux fixés sur la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, subordonne toutes ses actions, tous ses sentiments à ce qu'enseigne cette croix. « La politique, disait-il dernièrement à un prélat, la politique pontificale ne doit point avoir d'autre but que de sauver les âmes ; et si elle avait un autre objectif, elle ne serait digne ni du pape ni de Dieu ». Il faut bien le dire, le cardinal s'est toujours inspiré à ce principe, qui était le fil directeur de ses entretiens, de ses discours, de ses conversations intimes. Sauver des âmes, c'est ce qu'il fit professeur au séminaire de Mantoue, curé ensuite des Saints Gervais et Protais. Sauver des âmes, fut encore son but quand il fut successivement évêque de Pavie, archevêque de Bologne, cardinal-vicaire à Rome. Et lorsqu'il dut donner sa démis-

sion de cette charge, ce qui le peina le plus, c'est qu'il ne pouvait plus comme auparavant se dévouer directement au salut des âmes.

— Cette Eglise qu'il a tant aimée l'enveloppe maintenant de ses miséricordes, fait descendre sur sa froide dépouille ses prières ; espérons que la justice de Dieu s'effacera bientôt pour ne laisser agir que sa clémence et sa bonté.

DON ALESSANDRO.

LES ETUDES BIBLIQUES

NOUS nous hâtons de publier, en leur donnant le pas sur plusieurs articles en souffrance, deux documents importants concernant les études bibliques. Il est urgent de répéter ici le cri d'alarme que viennent de jeter en France deux illustres prélats. On nous informe que les funestes tendances visées par l'un d'eux sont à nos portes, et que le livre condamné par l'autre a déjà fait son apparition en notre pays.

* * *

ORDONNANCE RELATIVE A UN LIVRE INTITULÉ :

“ *L'Evangile et l'Eglise* ”.

FRANÇOIS MARIE BENJAMIN RICHARD, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE DU TITRE DE SAINTE-MARIE IN VIA, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Après avoir pris connaissance des conclusions du rapport qui Nous a été soumis par la commission que Nous avons instituée pour examiner le livre de M. l'abbé Loisy, intitulé *L'Evangile et l'Eglise* ;

Considérant : 1^o Qu'il a été publié sans l'imprimatur, exigé par les lois de l'Eglise ;

20 Qu'il est de nature à troubler gravement la foi des fidèles sur les dogmes fondamentaux de l'enseignement catholique, notamment sur l'autorité des Ecritures et de la Tradition, sur la divinité de Jésus-Christ, sur sa science infallible, sur la Rédemption opérée par sa mort, sur sa Résurrection, sur l'Eucharistie, sur l'institution divine du Souverain-Pontificat et de l'Episcopat ;

Nous réprovoûs ce livre et Nous en interdisons la lecture au Clergé et aux fidèles de notre diocèse.

Paris, le 17 janvier 1903.

† FRANÇOIS, card. RICHARD,
Archevêque de Paris.

Par Mandement de Son Eminence :

Maurice CLEMENT, ch. hon., *secrétaire.*

*
* *

La *Semaine religieuse* de Cambrai nous apporte de son côté une lettre de Mgr Sonnois, donnant au clergé les avis suivants :

« La philosophie de Kant a fait de grands ravages, et, par des infiltrations quotidiennes, a fini par infester la philosophie chrétienne et jusqu'à l'exégèse biblique. Nous pourrions citer de nombreuses théories aussi fausses les unes que les autres, par exemple sur la prétendue insuffisance des preuves métaphysiques de l'existence de Dieu. Toutefois, ce que nous jugeons de plus effrayant, ce sont les explications si peu traditionnelles, souvent si dangereuses, sur la révélation, sur le miracle, sur les dogmes essentiels, sur l'inspiration et l'étendue des Saintes Ecritures.

« A notre époque de concessions à outrance, sous prétexte de convertir ou de ramener à l'Eglise, *qui est surnaturelle*, de par la volonté expresse de son fondateur, on prend des moyens exclusivement naturels ; et, pour mieux adapter et généraliser nos dogmes, on cherche des formules qui, tôt ou tard, conduisent au doute, à la négation ou à la quasi-négation de l'ordre divin. Ainsi quelques-uns croient

qu'il n'y a pas moyen d'arracher les Livres Saints au reproche d'erreur, si on ne se décide à faire preuve d'initiative personnelle, en les présentant presque comme des livres ordinaires et en les étudiant comme des productions purement historiques. Autrefois nous traitions l'Écriture Sainte comme une seconde Eucharistie ; aujourd'hui, ce respect semble refroidi et se refroidira de plus en plus, en proportion de l'affaiblissement des vues surnaturelles.

« L'Église ne craint pas la lumière, elle honore les savants, elle bénit les généreuses initiatives, elle encourage les recherches scientifiques. Qui, plus que Léon XIII, a poussé aux études ? Ce qu'elle condamne et réprovoque, c'est l'audace de certains novateurs qui, brisant avec l'enseignement traditionnel, s'appuient sur des méthodes souvent inconnues, téméraires et périlleuses, parce qu'elles rejettent toute idée de foi, pactisent avec des principes douteux et compromettants, préconisent de nouvelles orientations, découvrent sans cesse de nouvelles aspirations, comme si l'Église n'était pas immuable dans ses affirmations. Aussi bien telle exégèse n'est pas de la science, mais du sentiment. Certes, nous sommes et nous devons être pleins de déférence pour les personnes, leurs intentions, leur bonne foi et, dans les discussions, éviter toute passion et tout amour propre. En ce qui concerne les doctrines, ne craignons pas de nous montrer justement sévères au regard de concessions, compromis, hardiesse, tendances incompatibles avec nos croyances. *Est, est, non, non* : Cela est, ou cela n'est pas.

« La vérité est une et ne varie pas. La prudence ne veut pas que nous rejetions *a priori* toutes les assertions de la science ou de la critique. Elle ne veut pas non plus qu'*a priori* nous acceptions tout en bloc sans démonstrations suffisantes ».

CHOSSES DE FRANCE

M Combes a décidé définitivement, paraît-il, de ne transmettre au Conseil d'Etat aucune des demandes faites, il y a plus de six mois, par les congrégations déjà autorisées, pour leurs succursales non autorisées.

Voici, en effet, la réponse du président du Conseil à la demande des religieuses :

Paris, 23 décembre 1902.

« Madame,

« A la date du 27 juillet dernier, vous nous avez adressé une demande tendant à obtenir l'autorisation prévue par l'article 13 paragraphe 8 de la loi du 1er juillet 1901, notamment en faveur des établissements de votre congrégation situés dans le département de... à...

« Après examen des pièces produites à l'appui de cette demande et les résultats de l'instruction à laquelle il a été procédé, j'ai décidé qu'il n'y avait pas lieu de transmettre les dossiers au Conseil d'Etat en vue des autorisations sollicitées.

« En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier que votre demande est rejetée en ce qui concerne ces établissements de votre congrégation.

« Je vous rappelle qu'au terme de la loi du 4 décembre 1902 sont passibles des peines portées à l'article 8 paragraphe 2 de la loi du 1er juillet 1901 (amende de 16 à 5,000 francs, et emprisonnement de six jours à un an) tous individus qui, sans être munis de l'autorisation exigée par l'article 13 paragraphe 2, auront ouvert ou dirigé un établissement congréganiste, de quelque nature qu'il soit, que cet établissement appartienne à la congrégation ou à des tiers, qu'il comprenne un ou plusieurs congréganistes.

Le président du Conseil,
ministre de l'Intérieur et des cultes,

« COMBES. »

En transmettant cette lettre, les préfets la font suivre de cet arrêté :

« Le préfet de...

« En exécution de la décision ci-dessus :

« Invite les religieuses de..., domiciliées à..., à se retirer dans la huitaine, sous peine de poursuites judiciaires en vertu de la loi du 4 décembre 1902.

« Le refus d'autorisation s'adresse à toutes les œuvres qui constituent l'établissement visé. »

* *

La politique jacobine du ministère Combes à l'égard des congrégations religieuses inspire à un écrivain qui signe " Un protestant ", dans le *Journal des Débats*, des réflexions très justes sur les conséquences funestes de cette politique, même au seul point de vue de l'influence française à l'étranger ou dans les colonies :

« Les religieux et les religieuses catholiques n'exercent aucun monopole au point de vue de l'action extérieure..... mais les établissements congréganistes étant de beaucoup les plus nombreux, il va de soi que le dommage subi sera en proportion, car c'est se leurrer que de supposer pouvoir les remplacer. Comment espérer trouver beaucoup d'instituteurs laïques, prêts à aller affronter, pour un maigre salaire, indifféremment, les chaleurs torrides du Soudan ou les températures sibériennes de la Mongolie ? Il leur faudrait une mentalité particulière, que la foi religieuse seule est capable de donner.

« Il est vrai que toutes les congrégations ne sont pas frappées et que, même après l'hécatombe promise, il y aura encore la Société des Missions étrangères, les Lazaristes, les pères du Saint-Esprit, les pères Blanc, et quelques autres. Elles possèdent à elles toutes 4,199 écoles ou collèges, 240 établissements hospitaliers, léproseries ou dispensaires ; et certes, ce sont de gros chiffres. Mais qui nous garantit, si l'opinion publique ne proteste pas, qu'après la première char-

rette, une autre ne suivra pas. On ne fait pas sa part à l'esprit sectaire ; ses exigences croissent avec le succès. Et lors même que les événements ne justifieraient pas ces hypothèses pessimistes, n'est-il pas à craindre que les congrégations autorisées ne soient atteintes par la dispersion de celles qu'elles considèrent, à juste titre, comme des collaboratrices et des auxiliaires ? Les œuvres de même nature se prêtent un mutuel appui et se protègent réciproquement. Faites des coupes sombres et les membres isolés et disjointes ne pourront plus opposer la même résistance. La concurrence en aura plus facilement raison. »

« Et puis, que de taches blanches sur la carte aujourd'hui partout teintée de l'influence française ! Les ordres religieux ont, en effet, divisé le globe en un certain nombre de provinces et de vicariats. Ils y travaillent les uns à côté des autres, et non les uns chez les autres. Chacun, sauf quelques cas exceptionnels, a son champ d'action parfaitement délimité et son œuvre spéciale. La suppression d'une congrégation entraîne donc fatalement l'extinction d'un foyer de culture et la disparition d'une œuvre de bienfaisance. Certes, les congrégations autorisées rayonnent sur de vastes espaces. Elles sont à Pondichéry, en Birmanie, au Tonquin, en Cochinchine, au Cambodge, à Malaca, au Siam, au Laos, au Thibet, au Kouang-Tong, au Kouang-Si, au Setchouen, au Yunnan, en Mandchourie, en Corée, à Tokio, en Syrie, à Madagascar, en Kabylie, etc., etc. ; mais elles ne sont pas au Kiang Nan, en Arménie, chez les Coptes, en Mésopotamie, en Arabie, au pays des Gallas, dans le Chantoung oriental, aux îles Sandwich, dans l'Océanie centrale, aux îles Samoa, aux îles Salomon, en Nouvelle-Zélande, en Nouvelle-Guinée, aux îles Gilbert et Ellice, sur le fleuve Orange, à l'Equateur, au golfe de Benin, au Dahomey, à la Côte d'Or, à la Côte d'Ivoire, en Tripolitaine, à Colombo, au Pérou, au Chili, à Zongouldagh, sur la mer Noire, le long des chemins de fer de pénétration dans l'Asie Mineure, et elles sont relativement peu nombreuses aux Etats-Unis. »

L'écrivain des *Débats* ajoute :

« Cette énumération est suffisamment significative. Elle prouve que les pertes causées par le refus d'autorisation seront irréparables, et que le coup porté à l'action française sera sur bien des points mortel ».

* * *

Les élections sénatoriales ont aussi accru en France d'une dizaine de voix la majorité ministérielle au sénat.

Ce n'est pas pour le gouvernement une victoire bien éclatante, étant donné que le parti radical-socialiste, qui est aujourd'hui au pouvoir depuis plus de quatre ans, use sans scrupule de tous les moyens d'action qu'il y trouve. On pouvait croire que le corps électoral du sénat—corps particulièrement sensible aux influences administratives, puisqu'il se compose des délégués des conseils municipaux, c'est-à-dire neuf fois sur dix des maires et des adjoints — subirait, dans une beaucoup plus large mesure qu'il ne l'a fait, l'impulsion gouvernementale.

La victoire n'en demeure pas moins une fois de plus à la politique de M. Combes. Les élections sénatoriales consacrent le succès du parti radical et donnent au président du Conseil personnellement et au gouvernement dans son ensemble le prestige qui s'attache toujours aux triomphes électoraux.

Remarquons cependant que les modérés ont été réélus partout, malgré la guerre qui leur a été faite. Ils ont même conquis de nouvelles positions.

Le sénat reste donc, en somme, à peu près ce qu'il était. « Ce n'est malheureusement pas faire son éloge, remarque le *Journal des Débats*, mais enfin il aurait pu devenir et on pouvait craindre qu'il ne devînt pire ».

* * *

Veut-on enfin connaître le régime que réservent les sectaires aux catholiques après la dénonciation du Con-

cordat ? Qu'on lise la conclusion d'une série d'articles publiés par l'organe attitré de la franc-maçonnerie en France, sur *les rapports de l'Eglise et de l'Etat*.

Nous citons :

« Il est donc nécessaire de couper le câble entre le Vatican — puissance étrangère — et les associations religieuses qui se substitueront librement à l'actuelle hiérarchie ecclésiastique, en *interdisant l'investiture papale* (des évêques).

« Le retour à l'investiture chapitrale ou par les pratiquants, avec la suppression des fonctionnaires ecclésiastiques, (plus de budget des cultes), la désaffectation des églises et le paiement obligatoire de la patente d'impresario par les entrepreneurs de représentations religieuses, voilà donc le régime qu'il faut instituer après la *dénonciation du Concordat*.

« Ce sera l'équivalent de la Constitution civile du clergé..., moins le budget des cultes.

« Comme il y aurait fatalement, dans ces conditions, tentative de fondations d'un culte clandestin relevant de Rome, il faudrait ajouter une disposition répressive spéciale à la loi d'association. »

Il est impossible de déclarer en termes plus clairs que le terme où les loges poussent le gouvernement actuel en France, c'est la ruine même du catholicisme. La secte a jeté le voile, elle indique sans vergogne ce qu'elle veut et ouvertement impose ses volontés à ses membres au pouvoir.

La France, terre par excellence de la foi, du dévouement, des grandes œuvres catholiques, a déjà traversé victorieusement de terribles crises. L'énergie des bons citoyens triomphera sans doute de celle-ci. Elle a une telle vitalité qu'elle ne saurait périr !

Dieu sauvera la France malgré elle au besoin ; et en fera encore l'instrument de ses desseins miséricordieux sur le monde.

LES CONGREGATIONS

LES Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Jean-Baptiste de la Salle ne sont pas compris encore dans l'immolation générale des congrégations d'hommes.

La raison en est le décret de 1808, qui les a autorisés et qui leur a même permis d'ouvrir des établissements sans nouvelle autorisation spéciale.

Mais bénéficieront-ils toujours de cette clémence ?

A cela, voici une réponse que nous tenons d'une source absolument certaine.

Le Ministère se dispose à les atteindre — quand il lui plaira — par un autre procédé.

Le décret de 1808 les autorise conformément à leurs statuts, qu'il a le soin de viser expressément. Or, ceux-ci, modifiés depuis lors selon le besoin des temps et les œuvres à faire, ne parlaient encore que d'écoles gratuites et primaires. On parle donc, en secret, de les menacer dans leurs pensionnats payants, dans leurs écoles commerciales et professionnelles, etc., etc.

“ Les Frères des Ecoles chrétiennes, disait M. Dumay, sont faits pour apprendre l'*a b c* et les quatre règles. Je me charge de le leur rappeler quand je le voudrai. ”

— Malgré la persécution qui menace leur ordre en France, plusieurs Pères Dominicains de Lyon partent ces jours-ci pour le Tonkin, et vont rejoindre leurs frères qui déjà, depuis un certain temps, se dévouent, soit aux Indigènes annamites, soit aux Français établis dans ces contrées. Haïphong est le centre de leur action, et de là ils étendent leur ministère sur toute la contrée.

○ Déjà, depuis de longues années, l'Ordre de Saint-Dominique évangélise ces vastes pays, maintenant devenus français.

— Le *Gaulois* ouvre une souscription pour l'orphelinat salésien de Ménilmontant, à Paris ; et M. François Coppée publie dans ce journal un appel, écrit avec tout son cœur et tout son talent, en faveur de l'œuvre admirable que les catholiques ne voudront à aucun prix voir disparaître.